

Le plan de relance

La Chambre d'agriculture vous accompagne



En 2021, de nombreux dispositifs se poursuivent et de nouveaux s'ouvrent. L'objectif du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est simple ; accompagner les agriculteurs vers un modèle plus durable, respectueux de l'environnement et économiquement solide.

La **transition agroécologique** se construit avec les agriculteurs pour atteindre ce modèle et réduire nos dépendances. Pour y parvenir, en 2021, des mesures inédites sont mises en place dans le cadre du Plan de relance et viennent compléter d'autres dispositifs déjà mis en œuvre.

Le déploiement des mesures du plan de relance pour l'agriculture et l'alimentation

Le volet agricole du Plan de relance, doté de 1,2 milliard d'euros, se poursuit avec l'ouverture au 4 janvier de trois nouveaux guichets :

- **La prime à la conversion des agroéquipements**, dotée de 135 M€, accompagne l'acquisition de nouveaux équipements réduisant l'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires..

- **L'aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques**, dotée de 100 M€, contribue à l'amélioration de la résilience individuelle des agriculteurs face aux aléas climatiques.

- **L'aide aux investissements dans les exploitations agricoles en faveur des protéines végétales**, dotée de 20 M€ pour accompagner la

culture, la récolte et le séchage des espèces riches en protéines ainsi que le développement des sursemis de légumineuses fourragères.

A date de clôture du journal, ce dispositif est interrompu pour vérification d'enveloppe.



La Chambre d'agriculture du Gers vous accompagne dans vos démarches. Contact : Agence Armagnac-Adour - Tél. 05.62.61.77.60 ; Agence Auch-Astarac - Tél. 05.62.61.77.13 ; Agence Portes de Gascogne - Tél. 05.62.61.77.42. Retrouvez le détail des mesures et l'accès à France Agrimer pour les dépôts de dossier.